

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de PRUINES

Séance du 25 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, et le 25 juin à dix-huit heures trente le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué par le maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur POUGET Christian, Maire.

Présents : BILCOT Valérie, CARLES Christian, FERRIERES Laurent, FLORENT Johanna, JUPIN Laurent, LESIEUR Cécile, LOISEL François, MAZARS Eliane, MERLET Claude, POUGET Christian, VIELLE Sylvie.

Secrétaire : MERLET Claude.

Absents :

Date de convocation et affichage : 18 juin 2026

Nombre de membres : Conseil municipal : 11 – En exercice : 11 – Présents : 11

Délibération n°2026 032

OBJET DE LA DELIBERATION

Fixation du tarif de la garderie

Année scolaire 2026- 2027.

Monsieur le maire indique au conseil municipal que comme chaque année il convient de revoir les tarifs de la garderie scolaire.

Le conseil municipal, après délibération, décide de fixer les tarifs de la garderie ainsi qu'il suit :

- Forfait annuel de 98 € pour les enfants scolarisés en septembre 2026 avec possibilité d'un règlement sur 10 mois.
- Forfait de 70 € pour les enfants dont la rentrée s'effectuera en janvier 2026.

Ces tarifs seront applicables pour l'année scolaire 2026 - 2027.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Christian POUGET

Acte rendu exécutoire
après transmission en Préfecture
par voie dématérialisée le :

26 JUIN 2026

et publication ou notification du :

26 JUIN 2026

Le maire
Christian POUGET

